

Procès-verbal
Réunion du conseil municipal
Du 5 décembre 2025

Le 5 décembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sur convocation en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur Bruno COUARD.

Présents : M Bruno COUARD, Mmes Christelle LEMAITRE, Evelyne LEMAITRE, MM Patrick BONDOUX, Hervé HAUVESPRE, Olivier MYARD

Secrétaire : Olivier MYARD

Pouvoir : Mme FRICHOT à M. HAUVESPRE, Mme TOPER à M. MYARD, M. DUMAS à M. COUARD et M. BUZY à Mme LEMAITRE

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du précédent PV
- 2) Approbation rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- 3) Décision modificative budget commune et assainissement.
- 4) Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, des heures complémentaires et versement des congés payés non pris.
- 5) Création d'emploi d'agents pour le recensement de la population.
- 6) Désignation d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population 2026.
- 7) Adhésion service intérim du Centre de Gestion

Questions diverses :

- **1) Approbation du précédent PV :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le précédent procès-verbal.

- **2) Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC).**

Après avoir délibéré sur le rapport de l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif reçu de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne situé à Chéroy (ce rapport contient des informations d'ordre technique, qualitatif et financier nécessaires à l'appréciation du service),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rapport 2024 sur la gestion du service public d'assainissement non collectif, mandate Monsieur le Maire pour faire part de cette

délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

- **3) Décision modificative budget commune et assainissement**

M. le Maire informe le conseil que la trésorerie demande qu'une régularisation budgétaire soit faite suite à une opération antérieure à 2007.

Les comptes 4541 et 4542 doivent être équilibrés. Aujourd'hui, la trésorerie a constaté un delta de 52 120,68€.

La trésorerie demande de prendre la décision modificative suivante.

- Dépenses de fonctionnement :

+ Chapitre 65, article 65888 : +52 120,68€

+Chapitre 023 : -52 120,68€

- Recettes d'investissement :

+Chapitre 45 article 4542 : +52 120,68€

+Chapitre 021 : -52 120,68€

Afin de pouvoir régler une dernière facture en fonctionnement, il est utile de prendre la décision modificative suivante

- Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11: - 6 300€

+Chapitre 65 : +6 300€

Pour le budget assainissement il est nécessaire de prendre une décision modificative pour régler la dernière échéance de l'emprunt :

- Dépenses d'investissement :

- Chapitre 21: - 701.42€

Dépenses d'investissement :

+Chapitre 16 : + 701.42€

- **4) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires, des heures complémentaires e versement des congés payés non pris**

M. le Maire informe que Stacy nous quitte à la fin de l'année et au vu de son arrêt maladie, elle ne pourra pas solder ses congés et récupérer ses heures supplémentaires (heures effectuées lors des conseils ou autres réunions). Afin de pouvoir lui régler ses heures, le Conseil doit prendre une délibération pour acter son avis favorable au paiement de ces heures.

Malheureusement avant de prendre la délibération le Conseil doit saisir le comité technique et la Commune est hors délai, donc ce point sera revu lors d'un conseil au mois de janvier mais M. le Maire souhaite quand même évoquer le sujet pour avoir l'avis de son conseil.

De plus Marie effectue 2.5h en plus par semaine pour compenser l'absence de Stacy et selon le cumul d'heures qu'elle aura effectuée, il sera certainement plus judicieux de lui en payer une partie.

Le conseil à l'unanimité est d'accord sur le principe.

- **5)Création d'emploi d'agents pour le recensement de la population**

M. le Maire informe que tous les cinq ans l'INSEE nous demande d'organiser le recensement de notre collectivité afin de réajuster les dotations auxquelles la commune a le droit.

Cette année nous devons recruter deux agents recenseurs, un pour le village et ses hameaux et un second pour le domaine de Clairis et les hameaux des Pommiers et la Renardière.

Il y a 5 ans la mairie avait attribué une indemnisation de 1 000€ pour l'agent recenseur ce qui avait coûté à la commune 1 740.08€ avec les charges.

Ayant deux agents cette année (obligation de l'INSEE au vu du nombre global de logement entre le village et le domaine, plus de 300), M. le Maire propose 700€ à l'agent qui s'occupera du village et ses hameaux et 300€ pour l'agent du domaine car ce dernier aura beaucoup moins à faire sur cette partie-là.

Le Conseil valide la proposition de M. Le Maire

- **6) Désignation d'un coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population**

Même principe que pour les agents recenseurs nous avons dû désigner un coordonnateur pour la supervision des agents et la collecte des données. Marie a été proposée à cette fonction au vu de son ancienneté et ses connaissances de la commune, elle a même déjà effectué sa formation, aucune rémunération supplémentaire est prévue, elle effectuera cette tâche pendant son temps de travail.

- **7)Adhésion service intérim du centre de gestion :**

M. le Maire informe que n'ayant pas encore trouvé la personne pour le remplacement de Stacy (trois entretiens de prévu le 10/10) et de son arrêt maladie, le centre de gestion propose un service intérim pour l'exécution de tâches diverses au niveau du secrétariat. Il reste les paies et charges de décembre à effectuer ainsi qu'une vingtaine de factures à traiter et pour cela nous avons besoin de leurs services.

Nous devons signer une convention et prendre une délibération pour pouvoir les solliciter. Une 1^{ère} intervention aura lieu le 8/12 car la clôture des mandats et titres est au 10/12.

- **Questions diverses :**

M. le Maire informe le conseil que les travaux de toiture sur la maison VENARD ont débuté, le couvreur a dû effectuer des travaux supplémentaires par le changement d'une poutre et refaire le zinc sur l'appentis de la petite maison.

M. le Maire remercie Evelyne et Odile d'être venues faire les cadeaux de Noël pour la décoration des sapins à l'extérieur de la mairie

La séance est levée à 19 heures 25

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Bruno COUARD.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Bruno COUARD', with a stylized, cursive script.

Olivier MYARD

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Olivier MYARD', with a stylized, cursive script.